

> Céline Dhardiville (par Internet)

Bonjour,

veuillez trouver ci joint l'avis du CDPMEM 56 à l'enquête publique pour le SMVM.

Bonne journée

**Céline D'Hardivillé**

Chargée de mission

*Scientifique*

*Gestion des stocks côtiers et de pêche à pied*

*Commissions Coquillages et Coquilles Saint Jacques*

*Suivi sanitaire des coquillages*

[cdhardiville@bretagne-peches.org](mailto:cdhardiville@bretagne-peches.org)

02.97.50.50.78

07.77.92.57.28

-----  
**CDPMEM du Morbihan**

[cdpmem56@bretagne-peches.org](mailto:cdpmem56@bretagne-peches.org)

Siège

13 boulevard Nail

56100 Lorient

02.97.37.01.91

Antenne de Auray

7 rue du Danemark

56400 Auray

02.97.50.07.90



**COMITE DEPARTEMENTAL  
DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS  
DU MORBIHAN**

Réf. : 001/CDH/2020

Le 6 janvier 2020

Monsieur le Directeur  
DDTM  
1 allée du Général Troadec  
56000 VANNES

**Objet** : Avis du CDPMEM 56 sur le SMVM du Golfe du Morbihan dans le cadre de la consultation publique

Monsieur Le Directeur,

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (ci-après nommé « Le Comité ») estime que le SMVM du Golfe du Morbihan concrétise avec succès un exercice de gouvernance et de planification intégrant la démocratie participative et la démocratie électorale sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Le Comité a bien noté qu'une attention particulière était donnée aux activités primaires, confortant ainsi l'importance de ces activités nourricières pour le territoire et ses résidents.

Le Comité confirme l'ensemble des remarques envoyées le 16 septembre dernier à la suite de la première rédaction soumise à avis.

Il est indispensable de prendre en compte les effets du changement climatique. Dans ce cadre, le SMVM doit pouvoir s'inscrire en tant que « Territoire maritime et littoral à valeur d'expérience ». En miroir à l'action concernant la conchyliculture, afin de ne pas être objet de distorsion de traitement, le Comité demande la mise en place d'une action similaire permettant les expérimentations nouvelles pour la pêche embarquée et la pêche à pied (Cf. « Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification » p.105).

Enfin, le Comité insiste sur l'importance de la prise en compte des cartes fournies représentant l'empreinte surfacique des zones d'importance prioritaire pour les activités de pêche professionnelle, embarquée et à pied.

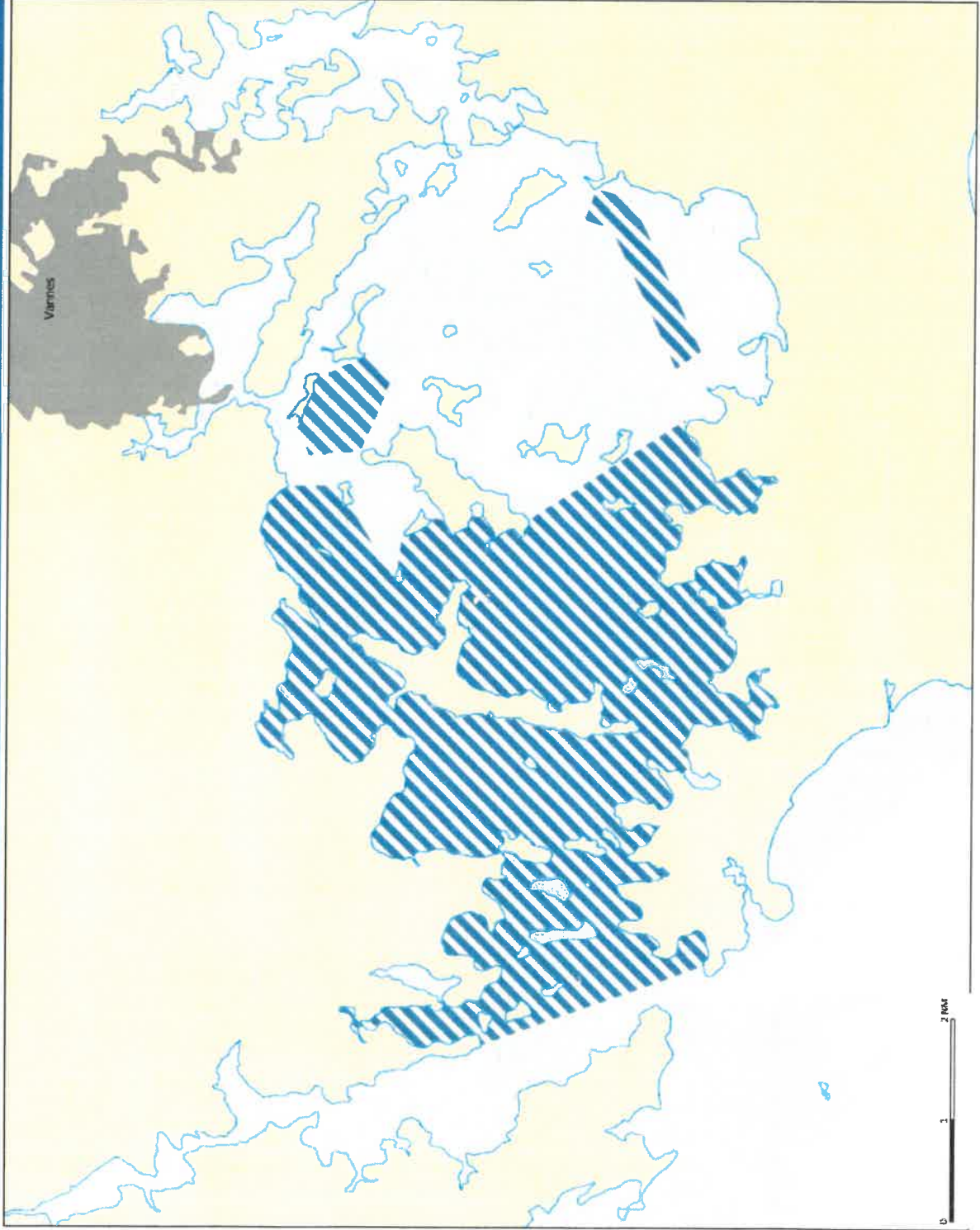
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Le Président,  
Olivier Le Nezet

**Carte 1 : Gisements classés de pêche embarquée**

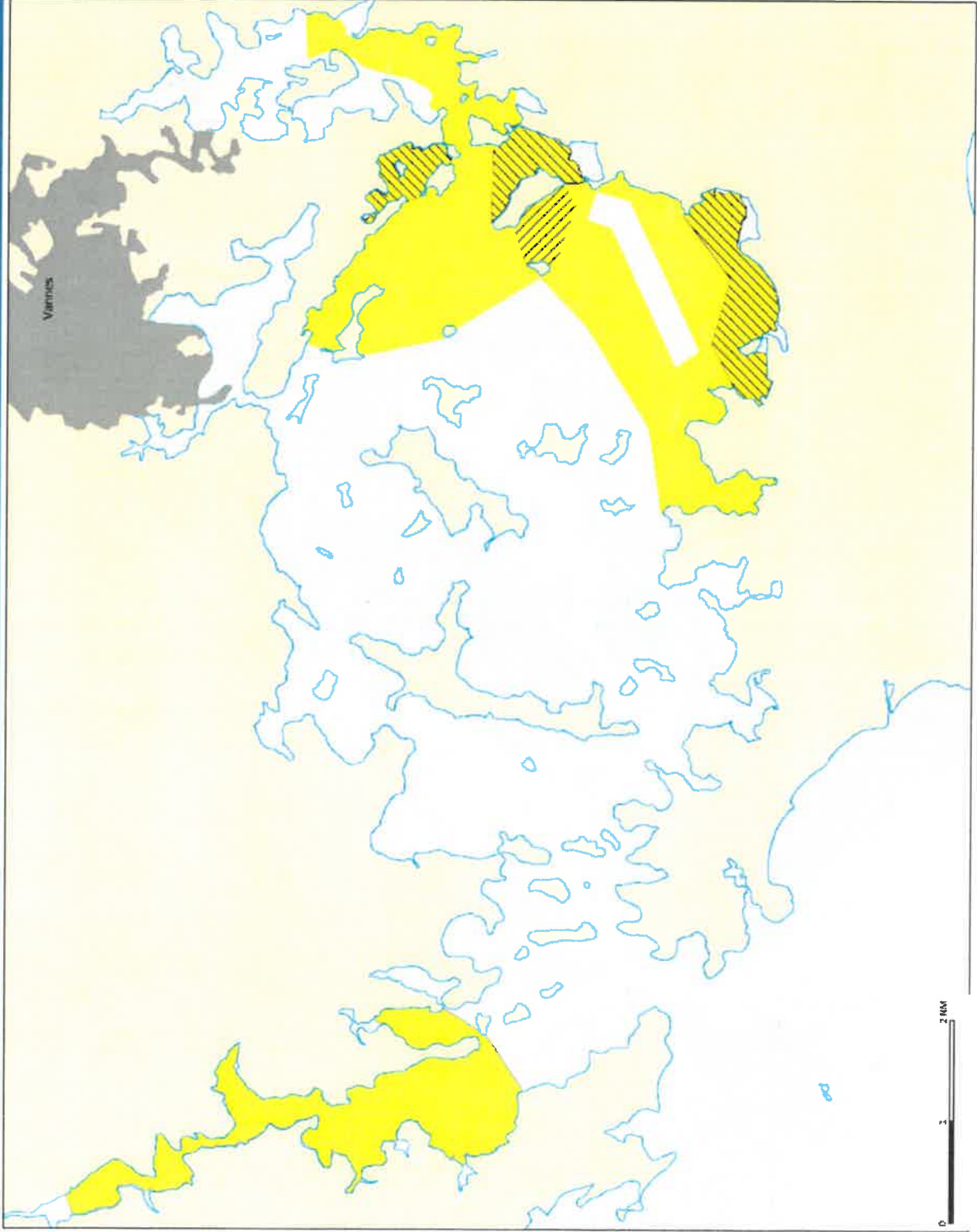
**Carte des gisements classés de pêche embarquée professionnelle  
Golfe du Morbihan**

**CDPMEM 56  
01 juillet 2019**



## Carte 2 : Gisements classés de pêche à pied

### Carte des gisements classés de pêche à pied professionnelle Golfe du Morbihan



CDPMEM 56  
01 juillet 2019



- Zones de pêche à pied
- Zone de pêche à pied pouvant être autorisée à titre dérogatoire
- Zones de gisement classé interdites à la pêche

Projection : Mercator / Syst. coordonnées : WGS 84  
Echelle : 1:100000

Fonds cartographique : SHOM, IGN



Les données de cette carte sont issues de données  
des cartes nautiques de SHOM et sont susceptibles d'être  
modifiées sans préavis.  
Elle ne constitue pas un document officiel et ne peut être utilisée  
à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue.  
SHOM

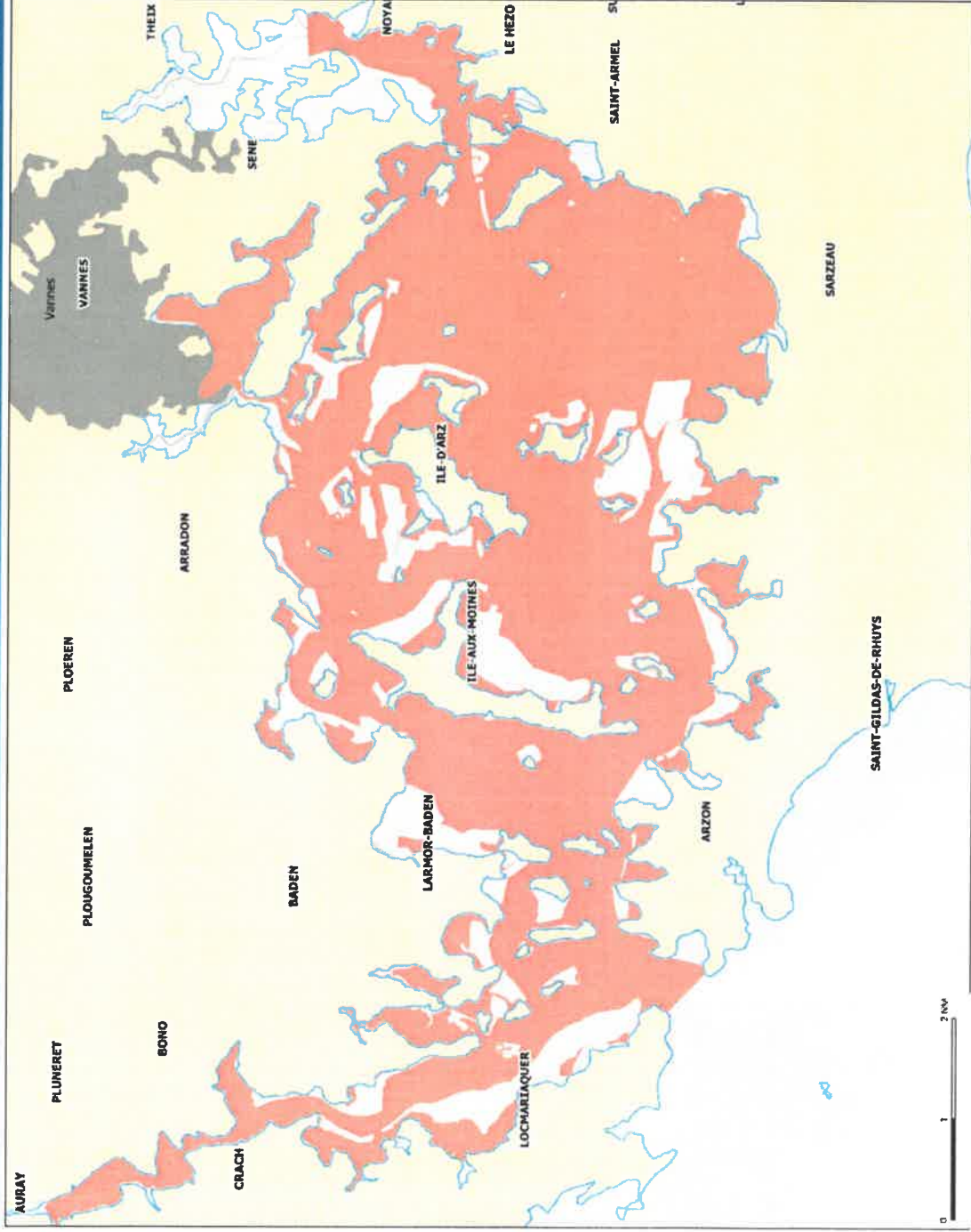
Carte réalisée par le CDPMEM du Morbihan, nov. 2015



### Carte 3 : Zones d'importance prioritaire pour la pêche professionnelle

#### Carte des zones d'importance prioritaire pour la pêche professionnelle (pêche embarquée et pêche à pied)

Golfe du Morbihan



CDPMEM 56  
01 juillet 2019



Zones d'importance

Projection : Mercator / Syst. coordonnées : WGS 84  
Echelle : 1:100000

Etat cartographique : SION, IGN



Le graphique ci-dessus est une reproduction à jour de la base de données des zones d'importance prioritaire pour la pêche professionnelle.

Au 01 juillet 2019, les zones d'importance prioritaire pour la pêche professionnelle sont les suivantes :

Centre réalisé par le CDPMEM du Morbihan, juin 2019

